

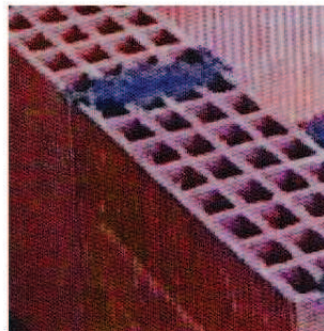


Briques de mur à enduire, à alvéoles verticales

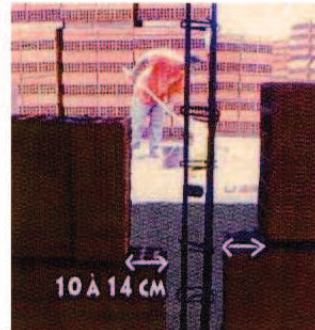
L'emplacement des murs de contreventement dans la construction est décidé par l'architecte ou le Bureau d'étude.



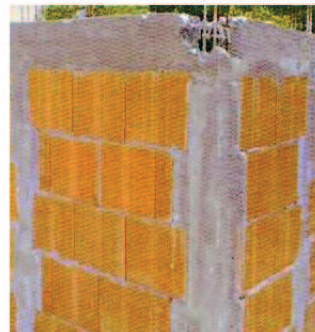
En règle générale, les murs de contreventements, mesurent un minimum d'1m50 de poteau à poteau, se situent dans les angles et sont sans ouvertures.



La liaison verticale est assurée par l'insertion de mortier entre chaque brique. La liaison horizontale est composée de 2 lignes de mortier.



Les rangées supérieures sont montées en quiconce (à l'italienne). Le dépassement ou renforcement par rapport à la brique inférieure doit être de 10 à 14 cm (si nécessaire, commencer par 1/2 brique).



Le coffrage permettra la liaison entre deux murs de briques avec un poteau de liaison. Il abritera le béton coulé à posteriori.